

Adresse télégraphique: NATIONS GENÈVE.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève

LEAGUE OF NATIONS

*Rappeler dans la correspondance —  
In reply please quote —*

Le 14 Février 1924.

Monsieur le Professeur,

La Commission de Coopération Intellectuelle de la Société des Nations s'est préoccupée, dans sa première session, de l'avantage qui résulterait, pour les travailleurs intellectuels, d'une coordination et d'une concentration des publications bibliographiques.

Une Sous-Commission spéciale a été créée sous la présidence de M. Bergson, dans le but d'étudier, d'une façon approfondie, les questions en rapport avec la bibliographie et, en particulier, sur la proposition de Mme Curie, les moyens de perfectionner la Bibliographie périodique qui, par des analyses sommaires (abstracts) met les savants au courant des nouvelles publications. La Sous-Commission a proposé (et la Commission plénière a approuvé cette proposition à sa séance du 28 Juillet 1923) d'entreprendre les travaux nécessaires en vue de préparer des Conférences d'experts qui, en collaboration avec elle, coordonneraient la bibliographie analytique dans le domaine de certaines sciences déterminées.

Le Conseil de la Société des Nations et l'Assemblée, dans sa séance du 27 septembre 1923, ont autorisé la Commission de Coopération intellectuelle à faire les démarches nécessaires pour réunir ces conférences techniques d'experts.

Dr. Hans Thirring  
Professeur à  
l'Université de  
Vienne (Autriche)

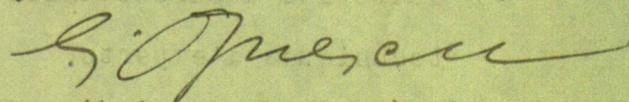
Conformément à cette autorisation, la Sous-Commission s'est occupée pendant sa dernière session d'arrêter, avec l'approbation de la Commission plénière, les mesures les plus efficaces pour s'assurer la collaboration des organisations les plus compétentes, notamment des unions internationales et des revues bibliographiques les plus importantes, en vue de sa première conférence technique, chargée de coordonner les travaux de bibliographie analytique pour la physique et la chimie physique.

La Commission Internationale de Coopération intellectuelle désirant que la science allemande soit représentée à la Conférence pour que la bibliographie en ce qui concerne la physique et la chimie physique soit aussi complète que possible prend la liberté, Monsieur le Professeur, de vous prier de vouloir bien prendre part à la Conférence d'experts chargée de coordonner les travaux de bibliographie pour la physique et pour la chimie physique, qui se réunira le 1er et le 2 Mai 1924, immédiatement après le Conseil International de Physique Solvay.

La Conférence se propose de tenir deux réunions par jour, à 10 h. et à 3 h., qui auront lieu, sauf avis contraire, à la Fondation Universitaire Belge, 11 Rue d'Egmont.

Veillez agréer, Monsieur le Professeur, l'assurance de ma haute considération.

Pr. le Sous Secrétaire Général,



Secrétaire de la Commission  
de Coopération intellectuelle.

P.S. Vous trouverez ci-joint le texte des résolutions adoptées à la Séance de la Sous-Commission de Bibliographie le 1er décembre 1923, qui formeront la base des discussions.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève,  
le 15 août 1923.

COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Deuxième session, tenue à Genève du 26 juillet au 2 août 1923.

RAPPORT DE LA COMMISSION

soumis au Conseil et à l'Assemblée.

voir p. 13

COMPOSITION DE LA COMMISSION

*Membres :*

- MM. D. N. BANNERJEA, Professeur d'économie politique à l'Université de Calcutta.  
H. BERGSON, Professeur honoraire de philosophie au Collège de France;  
Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences  
morales et politiques; Associé de l'Académie royale de Bel-  
gique; Membre correspondant de la « British Academy »;  
Membre étranger de la « Royal Society » d'Edimbourg, de  
l'« Accademia Nazionale dei Lincei », de Rome, de la Société  
royale danoise des sciences de Copenhague, et de l'Institut  
national genevois.
- Mlle K. BONNEVIE, Professeur de zoologie à l'Université de Christiania; Déléguée  
de la Norvège à l'Assemblée de la Société des Nations.
- M. A. DE CASTRO, Professeur de clinique médicale et directeur de la Faculté de  
médecine de l'Université de Rio-de-Janeiro.
- Mme CURIE-SKŁODOWSKA, Professeur de physique à l'Université de Paris; Professeur hono-  
raire de l'Université de Varsovie; Membre de l'Académie  
de médecine de Paris, de l'Académie polonaise et de la Société  
des sciences de Varsovie; Membre étranger des Académies  
des sciences d'Amsterdam et de Stockholm.
- MM. J. DESTRÉE, Ancien Ministre des sciences et des arts; Membre de l'Académie  
royale de Belgique et de l'Académie belge de langue et de  
littérature françaises.
- H. A. LORENTZ, Professeur de physique théorique à l'Université de Leyde;  
Membre de l'Académie des sciences d'Amsterdam; Membre  
honoraire de l'Académie des sciences de Vienne; Membre  
étranger de la « Royal Society » de Londres et de l'« Accademia  
nazionale dei Lincei », de Rome; Associé étranger de l'Académie  
des sciences de Paris et de la « National Academy of  
Sciences », de Washington; Secrétaire général de la Société  
néerlandaise des sciences, de Haarlem.
- R. A. MILLIKAN, Directeur du laboratoire de physique « Norman Bridge » à l'Ins-  
titut de technologie de Californie; Secrétaire pour l'étranger  
de la « National Academy of Sciences » de Washington;  
Vice-président du Conseil national de recherches des Etats-  
Unis; Membre du Conseil international de recherches; Pro-  
fesseur d'échange en Belgique.
- G. A. MURRAY, Professeur de philologie grecque à l'Université d'Oxford;  
Membre du Conseil de la « British Academy »; Délégué de  
l'Afrique du Sud à l'Assemblée de la Société des Nations;  
Président du Comité exécutif de la « League of Nations Union ».
- G. DE REYNOLD, Professeur ordinaire de littérature française et doyen de la  
Faculté de philosophie à l'Université de Berne; Vice-prési-  
dent de l'Union catholique d'études internationales et de la  
Fédération suisse des travailleurs intellectuels.

MM. F. RUFFINI,

Professeur de droit canon à l'Université de Turin; Sénateur; Ancien Ministre de l'Instruction publique; Président de l'Académie royale de Turin; Membre correspondant de l'« Accademia nazionale dei Lincei » de Rome; Président de la « Famiglia italiana per la Società delle Nazioni ».

L. DE TORRES QUEVEDO,

Directeur du laboratoire électro-mécanique de Madrid; Membre de la « Junta para Ampliación de Estudios »; Membre de l'Académie royale des sciences de Madrid.

A la présente session de la Commission, Mme Curie-Skłodowska, souffrante, s'était excusée; M. Destrée a été remplacé pendant les trois premiers jours par M. H. LAFONTAINE, vice-président du Sénat belge, secrétaire général de l'Union des Associations internationales; M. Millikan a été remplacé pendant toute la session par M. J. H. WIGMORE, doyen de la Faculté de droit de la « North-Western University » de Chicago, Membre de la Commission pour l'unification des législations des Etats-Unis, assisté de M. P. PÉRIGORD, professeur d'économie politique à l'Institut de technologie de Californie, chargé de conférences à l'Université de l'Etat de Californie; M. Murray a été remplacé également pendant toute la session par M. G. LOWES DICKINSON, « fellow » et maître de conférences au « King's College » de Cambridge.

*Correspondant autrichien :*

M. A. DOPSCH,

Professeur d'histoire générale et ancien recteur de l'Université de Vienne; Membre de l'Académie des sciences de Vienne.

*Experts :*

MM. G. CASTELLA,

Professeur d'histoire suisse et d'histoire générale à l'Université de Fribourg (Suisse).

J. LUCHAIRE,

Professeur honoraire de l'Université de Grenoble; Inspecteur général de l'Instruction publique de France.

H. REVERDIN,

Professeur de philosophie à l'Université de Genève.

*Représentant du Secrétaire général de la Société des Nations :*

M. I. NITOBÉ,

Professeur d'histoire coloniale à l'Université de Tokio; Sous-Secrétaire général de la Société des Nations et directeur de la section des bureaux internationaux.

*Représentant du Bureau international du Travail :*

M. W. MARTIN,

Privat-docent à l'Université de Genève; Conseiller technique au Bureau international du travail.

*Secrétaire de la Commission et des Sous-Commissions :*

M. O. DE HALECKI,

Professeur d'histoire de l'Europe orientale et ancien doyen de la Faculté de philosophie de l'Université de Varsovie; Membre de section au Secrétariat de la Société des Nations.

COMPOSITION DES SOUS-COMMISSIONS:

1. *Bibliographie :*

M. BERGSON, président  
M<sup>me</sup> CURIE-SKŁODOWSKA,  
MM. DESTRÉE,  
M. GODET,  
C. T. HAGBERG WRIGHT,  
J. R. SCHRAMM,

} Membres de la Commission.

Directeur de la Bibliothèque nationale suisse.

Directeur de la « London Library ».

Membre du Conseil national de recherches des Etats-Unis, remplacé par M. J. D. JOHNSTON, directeur de l'« American Library », à Paris.

2. *Relations interuniversitaires :*

MM. BERGSON, président,  
DE CASTRO,  
DESTRÉE,  
MILLIKAN,  
MURRAY (remplacé aux deux premières sessions par M. H. J. PATON, « fellow » et maître

de conférences, au « Queen's College » d'Oxford, et à la troisième session par M. LOWES DICKINSON).

DE REYNOLD.

3. *Propriété intellectuelle :*

MM. BERGSON, président.  
DESTRÉE,  
MILLIKAN,  
RUFFINI,  
DE TORRES QUEVEDO.

### I. ORDRE DU JOUR ET PLAN DE TRAVAIL.

En se réunissant pour la seconde fois, le 26 juillet, à Genève, la Commission de coopération intellectuelle s'est trouvée en face d'un ordre du jour d'autant plus chargé que, durant la première année de son existence, son activité avait pris tout de suite un très grand développement. Voici quels furent, en effet, les principaux points de son programme:

1. Enquête sur la situation du travail intellectuel; assistance aux pays où ce travail est menacé.
2. Rapports des sous-commissions.
3. Questions renvoyées à la Commission par la troisième Assemblée.
4. Questions administratives; poursuite des travaux de la Commission.

Ces différents points vont successivement nous donner les chapitres du présent rapport.

### II. ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DU TRAVAIL INTELLECTUEL ; ASSISTANCE AUX PAYS OU CE TRAVAIL EST MENACÉ.

On se souvient que, dès la seconde séance de sa première session, la Commission avait décidé d'instituer une enquête générale sur l'état de la vie intellectuelle dans les différents pays. Cette enquête visait à un double but: d'une part, pour mieux organiser la coopération intellectuelle, procéder à un inventaire des éléments dont on dispose et des forces sur lesquelles on peut s'appuyer; d'autre part, déterminer à quel niveau se trouve, depuis la guerre, la vie de l'esprit, quels sont les dangers qui la menacent, les maux dont elle souffre, les obstacles qui entravent son développement.

L'enquête, approuvée par l'Assemblée et le Conseil, fut organisée comme suit:

La Commission désigna comme enquêteurs son membre et rapporteur, M. le professeur de Reynold, son secrétaire, M. le professeur de Halecki, ainsi que MM. Julien Luchaire, inspecteur général de l'instruction publique de France, Henri Reverdin, professeur à l'Université de Genève, Gaston Castella, professeur à l'Université de Fribourg, en Suisse. Le Bureau international du Travail voulut bien mettre M. William Martin, son conseiller technique, à la disposition de la Commission, afin de procéder à des enquêtes complémentaires sur différentes catégories de travailleurs intellectuels. D'autres membres de la Commission, notamment M<sup>lle</sup> Bonnevie, MM. Millikan et de Castro, ainsi que M. Nitobé, sous-secrétaire général de la Société des Nations, acceptèrent de donner leur concours à cette longue entreprise. Les enquêteurs se partagèrent la besogne et chacun d'eux se chargea d'un groupe de pays: l'un prit l'Europe latine et l'autre l'Europe germanique; un troisième se chargea des pays balkaniques et des nouvelles nations de l'Europe centrale et orientale; un quatrième s'occupa des Etats-Unis. L'enquête commence à s'étendre dès maintenant à l'Amérique du Sud. Quant à l'Empire britannique et à l'Asie, sans être négligés, ils formeront ce qu'on peut appeler la seconde étape de l'enquête.

L'enquête est conduite selon la méthode suivante: on rédigea quatre questionnaires à l'usage des gouvernements d'abord <sup>1</sup> — ceux-ci transmis par la voie officielle —, puis des universités et hautes écoles, des académies et sociétés savantes, enfin, des spécialistes. Mais, dans l'emploi de ces questionnaires, la plus grande liberté est laissée naturellement, soit aux enquêteurs, soit aux institutions et aux personnes auxquelles ils s'adressent. De même, la plus grande latitude quant au choix des sujets et à la manière de les traiter. Il ne s'agit point, cela va sans dire, d'arriver à des résultats complets et définitifs, de donner tous les détails sur la vie intellectuelle dans tous les pays, mais bien d'étudier les aspects les plus caractéristiques — et souvent ce sont les moins connus — de cette vie, de son état et de ses besoins. Comme, la plupart du temps, les enquêteurs doivent travailler par correspondance et qu'il leur est difficile de procéder sur place à leurs recherches, ils agissent par le moyen d'intermédiaires, qui sont ou des institutions scientifiques ou des personnes spécialement qualifiées. Parmi ces dernières, il convient de citer en première ligne M. le professeur A. Dopsch, de l'Université de Vienne: désigné comme correspondant de la Commission, cet éminent historien a fourni, sur l'état de la vie intellectuelle en Autriche, un travail aussi complet que remarquable et dont nous sommes heureux de le remercier tout spécialement <sup>2</sup>.

Le nom du professeur Dopsch est d'ailleurs loin d'être le seul que nous puissions citer. Car la Commission est déjà parvenue à intéresser à son enquête un nombre toujours croissant de savants

<sup>1</sup> Les gouvernements suivants ont répondu jusqu'à présent au questionnaire qui leur a été adressé :

Afrique du Sud	Dantzig (transmis par le Gouvernement polonais)	Hongrie
Belgique	République dominicaine	Inde
Bulgarie	Etats-Unis (réponse officielle du Commissaire du Bureau d'Éducation)	Nouvelle-Zélande
		Pays-Bas

Le Chili, le Guatemala et le Mexique ont annoncé l'envoi prochain de leur réponse.

<sup>2</sup> Encouragée par cette première expérience, la Commission se propose de choisir prochainement des correspondants en Amérique latine et au Canada.

et d'établissements scientifiques: ce résultat, précieux pour l'œuvre de coopération intellectuelle et la Société des Nations tout entière, suffirait à justifier pleinement l'enquête.

Mais il y en a d'autres. Malgré des moyens qui sembleraient insuffisants à quiconque, une trentaine de rapports sur les sujets les plus variés et les pays les plus différents sont achevés et seront publiés prochainement; la Commission a désigné un comité pour régler les détails techniques de cette publication, ainsi que de toute autre qu'elle serait amenée à entreprendre. Un nombre au moins double est en préparation. Déjà, l'on pourrait tirer de ces documents des conclusions provisoires sur l'état actuel de la vie intellectuelle. Cet état ne confirme pas toujours, hâtons-nous de le dire, les prévisions pessimistes de certains penseurs; mais il est évident que la vie de l'esprit traverse une crise très grave et que la civilisation même exige d'impérieux efforts pour empêcher que cette vie n'aille en s'affaiblissant et pour lui restituer sa place normale dans chaque pays et dans la société tout entière.

Car cette enquête a démontré, une fois de plus, qu'il y a de trop nombreux pays où la vie intellectuelle est menacée, peut-être même moribonde. Cet état de choses a vivement préoccupé la Commission. Aussi s'efforce-t-elle d'y porter remède au mieux des faibles moyens dont elle dispose. Il s'agit principalement des pays à change très déprécié. Dans ces pays, soit le travail, soit les travailleurs intellectuels se débattent avec les plus insurmontables difficultés économiques. Il devient de plus en plus difficile de se procurer des livres et même les instruments les plus simples et les plus nécessaires; il y a dans les bibliothèques des lacunes énormes, creusées par les années de guerre; les cliniques et les laboratoires ont toutes les peines du monde à fonctionner; les professeurs sont dans la gêne ou dans la misère, les étudiants obligés de gagner leur vie en se livrant aux plus durs travaux manuels, s'ils veulent continuer leurs études. Sans doute, et ce symptôme est réjouissant, partout des organisations se fondent pour lutter contre des circonstances défavorables et souvent tragiques. Il se révèle, surtout dans les nations récemment affranchies, un vouloir vivre qu'on ne saurait assez admirer. Mais il est impossible à ces pays de surmonter par leurs propres moyens cette crise intellectuelle, conséquence de la crise économique.

L'assistance aux pays où la vie intellectuelle est menacée est donc une nécessité: telle est la première conclusion pratique de l'enquête. La Commission, et sans doute aussi la Société des Nations tout entière, la considère comme un devoir. Or, nous constatons que cette aide s'organise d'une façon toute spontanée et toute naturelle par le moyen des « commissions nationales de coopération intellectuelle ».

Ces commissions se sont formées, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, en Autriche, Bulgarie, Esthonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Tchécoslovaquie. Elles se sont formées pour répondre à l'enquête, mais aussi pour transmettre à la Commission les demandes les plus urgentes des savants et des institutions scientifiques, spécialement en ce qui concerne les livres, les périodiques et les instruments de laboratoire. Ces commissions ne sont pas toutes composées de la même manière: tantôt, c'est un comité dans lequel sont représentés les principaux établissements et les principales associations scientifiques, comme c'est le cas pour l'Autriche; tantôt, c'est une fondation déjà existante, comme c'est le cas pour la Pologne; tantôt, c'est une académie, comme celle de Roumanie, ou une université, comme celle de Kovno, en Lituanie. On trouvera en annexe des détails complets sur ces commissions nationales.

Le point de départ de ce mouvement a été l'appel que nous avons adressé, à la suite de notre première session, à toutes les universités, académies et sociétés savantes, en faveur du travail et des travailleurs intellectuels en Autriche. Les résultats de cet appel n'ont guère été nombreux, il est vrai, mais ils ont mis la Commission en rapport avec un certain nombre d'institutions nationales qui ont pour but d'encourager les échanges scientifiques: par exemple, la « Universities Library of Central Europe » à Londres, l'« Institute of International Education », créé par la Dotation Carnegie, à New-York, le « Centre européen », de la même Dotation, à Paris, la « Junta para Ampliación de Estudios », à Madrid, etc. Un peu plus tard, l'Académie polonaise s'adressait à la Commission pour obtenir des modèles de publications historiques; il fut possible de lui en procurer un certain nombre. De même, toujours par notre intermédiaire, des observatoires français envoyèrent leurs publications à l'observatoire de Budapest. Il apparut ainsi démontré qu'il était à la fois nécessaire et possible d'étendre peu à peu le système des commissions nationales de coopération intellectuelle. En effet, l'entraide et les échanges seront beaucoup plus faciles, le jour où de telles commissions existeront, non seulement dans les pays à change déprécié, mais dans ceux qui se trouvent plus favorisés. La Commission a donc résolu d'agir dans ce sens. Ses membres ont déjà pris l'engagement de former sans délai des « commissions nationales » en France, en Grande-Bretagne, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suisse, etc. En outre, elle a décidé de convoquer les délégués des commissions nationales déjà fondées pour examiner les moyens les plus propres à organiser pratiquement l'entraide intellectuelle. Ajoutons qu'elle a invité l'Union académique russe, dont le siège est à Prague, à constituer une « Commission de coopération intellectuelle des Russes émigrés », de manière que ceux-ci puissent également profiter de cette entraide: elle a voulu ainsi rendre hommage à leurs efforts pour reprendre sur terre étrangère, dans des conditions souvent tragiques, leurs études et leurs travaux et se vouer à l'éducation de la jeunesse russe émigrée.

La Commission se permet d'attirer tout spécialement l'attention de l'Assemblée et du Conseil sur ces commissions nationales. Elle voit en elles, non seulement le moyen d'intéresser à la Société des Nations des milieux intellectuels de plus en plus étendus, mais encore et surtout de travailler efficacement au rapprochement des esprits et des âmes.

### III. TRAVAUX DES SOUS-COMMISSIONS.

En convoquant pour la première fois la Commission, le Conseil l'avait laissée libre de fixer elle-même son programme. Il lui avait cependant posé les trois questions suivantes: Comment organiser la coopération intellectuelle dans le domaine de la documentation — dans celui des recherches scientifiques —, enfin, entre les universités?

Après avoir consacré ses premières séances à un examen général de ces trois problèmes, la Commission a confié à des sous-commissions le soin de les étudier d'une manière plus approfondie et plus méthodique et de lui proposer des solutions. Voici, en résumé, les premiers résultats de leurs travaux:

#### A. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE (BIBLIOGRAPHIE).

Dans son premier rapport, la Commission disait: « L'organisation internationale de la documentation scientifique, en particulier de la bibliographie, est à la base de toute coopération intellectuelle. Les relations scientifiques en dépendent étroitement. Voilà pourquoi le monde savant est unanime à souhaiter qu'elle se réalise le plus tôt possible ».

Pour étudier ce problème, qui est avant tout un problème technique, la Commission a désigné une Sous-Commission de bibliographie, composée en partie de ses membres, en partie d'experts. Cette sous-commission s'est réunie trois fois: à Paris, les 20 et 21 décembre 1922, sous la présidence de M. Bergson; à Bruxelles, du 19 au 21 mars 1923, sous la présidence de M. Destrée; à Genève, enfin, le 25 juillet 1923, sous la présidence de M. Bergson. Elle a remis, le 27 juillet, un rapport d'ensemble à la Commission plénière, qui l'a discuté et approuvé le 28 juillet.

Au cours de sa première session, la Commission avait distingué la *bibliographie rétrospective* — celle qui donne, à propos d'une science ou d'un sujet déterminé, la liste de tous les travaux, en remontant en arrière à partir d'une date fixe —, et la *bibliographie périodique*, qui a pour but l'information rapide, de manière à mettre, à intervalles réguliers, le savant au courant des publications nouvelles, des plus récentes découvertes. Elle avait reconnu qu'il était particulièrement urgent de perfectionner cette dernière. C'est donc à la bibliographie périodique et à son perfectionnement que la sous-commission s'est avant tout attachée.

Elle a fait appel à des spécialistes: savants, d'un côté, bibliographes, de l'autre. En outre, elle a pris l'avis des groupements scientifiques et des instituts, en particulier, du Conseil international de recherches, de l'Union académique internationale et de l'Institut international de bibliographie, à Bruxelles.

Ce qui a retenu particulièrement son attention, en matière de bibliographie périodique, c'est l'échange rapide et régulier de renseignements scientifiques sous la forme d'analyses très sommaires (système des *abstracts*, ou *bibliographie analytique*). Cet échange, en effet, est une des conditions les plus immédiates du progrès dans les sciences.

Voici comment se pose le problème de la bibliographie analytique et vers quelles solutions il conduit, selon M<sup>me</sup> Curie-Skłodowska, dont nous résumons ici les principes et les directives formulés pour la Sous-Commission:

Le nombre des publications ne cesse de croître. Il devient donc toujours plus difficile au savant de se les procurer et de les consulter toutes. Il est obligé de recourir de plus en plus aux résumés sommaires. Mais les recueils d'analyses sont, à leur tour, devenus très nombreux. Il s'ensuit que chacun de ces recueils est toujours incomplet, même pour une spécialité déterminée, et que le chercheur, même s'il consulte plusieurs recueils, n'est jamais sûr de posséder une documentation suffisante. En outre, cependant qu'un nombre considérable de travaux restent non analysés, ou du moins ne se trouvent pas dans les principaux recueils, beaucoup sont, en revanche, résumés plusieurs fois: de là des doubles emplois et d'inutiles pertes de temps auxquels il est nécessaire de remédier par une coordination meilleure dans chaque science.

Après avoir entendu le rapport de sa Sous-Commission, la Commission plénière l'a autorisée à préparer des conférences spéciales, en vue d'un premier effort pour coordonner la bibliographie analytique. Cette coordination pourrait être tentée dès maintenant dans le domaine de la *physique*, de la *philologie* et des *sciences sociales*. Il s'agirait d'obtenir que, dans chaque pays, pour chaque groupe de sciences, des organismes nationaux, affiliés autant que possible à des organismes internationaux, préparassent des analyses et les rédigeassent dans une langue de diffusion générale, sans préjudice des analyses en langue nationale. Toutes les analyses qui se rapportent à une même science devraient être groupées, si faire se peut, dans une même publication, pour chaque pays ou groupe de pays; l'idéal serait même d'arriver à une seule publication pour chaque science. En dehors des publications, les analyses devraient être imprimées et collées sur fiches, de manière à en faciliter la centralisation, la consultation et l'échange. Par un accord international, on pourrait obtenir que les auteurs d'articles et les éditeurs de revues scientifiques fissent précéder toute étude d'une analyse sommaire, prête à être mise sur fiche. Tel est le système qu'il sera sans doute possible d'appliquer progressivement et de généraliser peu à peu.

Mais, à côté de la bibliographie analytique, il y a la *bibliographie-titres*; celle-ci est d'autant moins à négliger qu'elle est beaucoup plus facile à établir, qu'elle est à la base de toute documentation et que même, pour certaines spécialités, elle peut suffire, au besoin. En ce domaine, ce qui est le plus urgent, c'est de constituer un *répertoire bibliographique universel*. Ce répertoire se superposerait aux catalogues collectifs nationaux, dont quelques-uns existent déjà et que la Commission recommande de constituer dans les autres pays qui n'en possèdent pas encore. En ce répertoire, les fiches seraient classées par noms d'auteurs, suivant l'ordre le plus simple, qui est l'ordre alphabétique. Or, un tel répertoire est en train d'être établi par l'Institut international de bibliographie,

à Bruxelles; par conséquent, la Sous-Commission a formulé le vœu que le répertoire alphabétique de cet institut fût continué sous les auspices de la Société des Nations, avec la collaboration de tous les corps compétents, pour devenir ainsi le dépôt international unique, en ce qui concerne la bibliographie-titres. Elle s'est sentie d'autant plus autorisée à émettre ce vœu qu'il est identique à une résolution adoptée par le Congrès international des bibliothécaires et bibliophiles, réuni à Paris au mois d'avril 1923. A ce propos, il convient d'ajouter que la sous-commission a exprimé le désir que toutes les bibliothèques nationales voulussent bien désormais envoyer à l'Institut de Bruxelles au moins deux exemplaires de leurs catalogues, y compris les suppléments. La Commission n'a pas laissé d'approuver le vœu de sa Sous-Commission; elle demande donc à être autorisée à le mettre à l'étude.

Lors de sa première session, la Commission plénière avait rappelé au Conseil et à l'Assemblée les deux Conventions internationales conclues à Bruxelles, le 15 mars 1886 et relatives aux *échanges de publications officielles, scientifiques et littéraires* entre Etats. Elle avait constaté, en effet, d'une part, que tous les Etats n'ont point adhéré à ces conventions, d'autre part, que celles-ci ne répondent plus aux besoins actuels et qu'il serait par conséquent nécessaire de les renouveler. La Société des Nations a bien voulu inviter les Etats non-signataires à adhérer aux Conventions de Bruxelles<sup>1</sup>. En même temps, la sous-commission a fait une enquête auprès des bureaux nationaux d'échanges pour prendre leurs avis et se renseigner sur leur fonctionnement. Il résulte de ces démarches préliminaires que l'heure est venue de convoquer une nouvelle conférence. La Commission estime que cette initiative revient à la Société des Nations elle-même; celle-ci pourrait convoquer une réunion d'experts (en premier lieu, les directeurs des bureaux nationaux d'échanges) et les charger d'élaborer un projet qui, une fois adopté par la Société des Nations, serait soumis à la ratification des différents gouvernements.

Ce qui faciliterait beaucoup la documentation scientifique, ce serait la publication annuelle d'un *Index bibliographicus*. Cet index, analogue à ce qu'est la *Minerva*, pour les universités, a été proposé à la sous-commission par M. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale, à Berne. Il contiendrait l'inventaire des publications de bibliographie périodique et des institutions bibliographiques existantes. La sous-commission a été unanime à reconnaître l'utilité et l'urgence d'une telle publication et a décidé de commencer immédiatement les travaux préparatoires, en s'adressant à cet effet, dans chaque pays, à la bibliothèque nationale ou à telle autre institution compétente, pour lui demander de fournir sur des fiches les titres et adresses relatives à ce pays. Ces renseignements, recueillis et coordonnés au secrétariat de la Commission, seront réunis en un volume dont les dimensions ne seront pas très considérables et dont le succès paraît assuré. Ainsi cet index paraîtra prochainement dans la série de nos publications, et l'on aura résolu, à peu de frais, en partie tout au moins, le problème de la coordination bibliographique.

Une autre solution partielle du même problème est donnée par les *bureaux de renseignements* qui sont adjoints à certaines grandes bibliothèques, par exemple, Berlin et Vienne. La création, dans les autres pays, de bureaux semblables rendrait les plus signalés services; aussi la Commission est-elle unanime à la recommander. Les renseignements que donneraient ces bureaux ne devraient pas nécessairement se limiter aux questions d'ordre bibliographique; ils pourraient également centraliser les adresses des savants et des instituts scientifiques, établir les catalogues collectifs des divers pays, publier des annuaires d'informations, etc. Un office central pourrait assurer ensuite la liaison de ces bureaux nationaux.

Une autre mesure faciliterait beaucoup, surtout dans cette période de crise, la documentation et les échanges de renseignements: l'*exemption de taxes douanières* pour tous livres prêtés par une bibliothèque à une autre bibliothèque. La Commission attire respectueusement sur ce point l'attention de la Société des Nations.

D'autres projets plus vastes et plus lointains ont fait l'objet d'échange de vues. Par exemple, la constitution d'une ou de plusieurs bibliothèques internationales. Mais il a été reconnu, d'abord, que de telles bibliothèques ne seraient jamais tout à fait complètes et devraient se limiter à recueillir certaines catégories de publications, en premier lieu, les périodiques; ensuite, qu'étant donné la situation actuelle, elles seraient trop coûteuses pour être réalisables. Mieux vaudrait donc se limiter, utiliser ce qui existe, coordonner entre elles les bibliothèques déjà existantes, en régularisant les échanges de publications. On trouvera à l'annexe 2 de ce rapport, le texte d'une résolution à ce sujet.

Enfin, un membre de la Commission a rappelé à ses collègues le *Catalogue international de littérature scientifique*, publié sous les auspices de la Société royale de Londres. Ce catalogue a dû cesser de paraître, mais toute l'organisation qui le soutenait subsiste encore, en particulier, les bureaux régionaux; donner à cette organisation les moyens de reprendre son œuvre serait rendre à la science un très grand service. Quant à la publication d'une *Revue scientifique internationale*, si utile que soit cette idée, surtout pour les savants des pays à change bas comme de ceux dont la langue ne possède pas une diffusion générale, la Commission ne s'est pas encore prononcée définitivement.

On le voit, tous les efforts de la sous-commission bibliographique et de la Commission elle-même tendent, non point à esquisser de vastes projets d'ensemble, mais à utiliser et coordonner ce qui existe, de la manière la plus simple, la plus pratique et surtout la moins coûteuse, pour arriver à faciliter l'échange rapide des renseignements scientifiques. Elle s'est donc efforcée, moins de proposer des créations nouvelles que d'obtenir des améliorations susceptibles d'être obtenue à bref délai.

On trouvera sans doute bien ardu et bien spéciaux tous ces problèmes de bibliographie.

<sup>1</sup> Jusqu'à présent, la Hongrie et la République dominicaine ont adhéré à ces conventions; la Roumanie se propose d'y adhérer et plusieurs autres pays examinent la possibilité pour eux de suivre cet exemple.

Mais l'imprimé, mais le livre, sont un des éléments vitaux de la civilisation moderne: travailler à une bibliographie internationale, c'est rapprocher les uns des autres les savants des divers pays, en même temps que faciliter les recherches de chacun d'eux.

## B. COLLABORATION DANS LES RECHERCHES SCIENTIFIQUES.

### *Protection de la découverte scientifique. Fouilles archéologiques.*

La Commission affirme, en son premier rapport, que la collaboration dans les recherches scientifiques doit être organisée par les savants eux-mêmes. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de faciliter cette collaboration et ces recherches, chaque fois que l'occasion s'en présente.

Or, le meilleur moyen de venir actuellement en aide à la science et aux savants consiste à protéger la propriété scientifique, la découverte. Il est absolument injuste que, dans l'état actuel de la civilisation, l'inventeur d'un nouveau talon de caoutchouc — imaginez quelque chose de plus terre à terre! — soit capable de s'enrichir au moyen d'un brevet, tandis que le savant est incapable de protéger une découverte dont l'humanité tout entière ne manquera pas de tirer, durant des siècles peut-être, les avantages les plus précieux. D'autre part, la science pure traverse une crise grave, qui est, dans tous les pays, une conséquence de la guerre. Il faut bien s'en rendre compte: la science ne fait plus vivre le savant; aussi les jeunes gens se détournent-ils de plus en plus des recherches désintéressées pour entrer dans des carrières plus lucratives. Dès qu'aura disparu l'actuelle génération de savants, on se demande avec inquiétude par quelles recrues elle sera remplacée.

Consciente de cette injustice et de ce danger, la Commission a constitué une sous-commission de la propriété intellectuelle. Celle-ci a siégé deux fois: à Paris, le 18 et le 19 décembre 1922; à Genève, le 23 juillet 1923, chaque fois sous la présidence de M. Bergson. Comme la sous-commission de bibliographie, elle s'est entourée d'experts. Ses travaux ont abouti à un rapport rédigé par M. le sénateur Ruffini et ce rapport contient un projet d'« Union pour la protection des droits des auteurs sur leurs découvertes ou inventions scientifiques ».

Nous allons résumer ce rapport. Son auteur commence par poser le problème, puis il fixe la méthode, qu'il va chercher non dans la théorie, mais dans les faits. Il s'efforce de définir la découverte scientifique entre la création artistique et l'invention technique, qui sont toutes deux protégées, la première par le droit d'auteur, la seconde par le brevet d'invention. Il détermine ensuite la voie à suivre pour aboutir à une protection efficace de la découverte scientifique. Enfin, il conclut en faveur d'une union spéciale qui prendrait place à côté des deux unions actuellement existantes, l'une pour la protection de la propriété littéraire et artistique, l'autre pour la protection de la propriété industrielle; avec ces dernières, elle aurait pour siège administratif les bureaux de Berne, dont l'éminent directeur, M. le professeur Roethlisberger, a pris part à la dernière séance de la sous-commission, qui est désormais assurée de son appui. M. Roethlisberger a constaté, en effet, que le scepticisme et l'opposition, suscités tout d'abord par l'idée même de protéger la découverte scientifique, étaient en train de disparaître peu à peu.

Conformément au projet Ruffini, la Commission estime qu'il appartient à la Société des Nations de proposer une convention internationale, qui serait conclue sous ses auspices et d'où sortirait l'Union internationale pour la protection de la propriété scientifique. Il s'agit là d'une grande œuvre qui parviendrait sans doute à enrayer la crise redoutable que traverse aujourd'hui la science et qui, si elle était réalisée, marquerait une date capitale dans l'histoire de la science.

\* \* \*

Dans son premier rapport, la Commission indiquait un autre domaine où une réglementation internationale pourrait faciliter singulièrement les recherches scientifiques: celui des fouilles archéologiques. Elle signalait que de trop nombreux documents de la plus haute valeur restent enfouis sous la terre, sont exposés à être détruits ou à disparaître peu à peu, ou encore à être dilapidés par d'ignorants spéculateurs. Déjà, l'Union académique internationale s'est occupée de la question, lors de sa session de Bruxelles, en mai 1922; la Commission va se mettre en rapport avec elle, ainsi qu'avec la Commission des mandats, car, dès maintenant, une convention est possible en ce qui concerne les fouilles dans les pays sous mandats ou assimilés. On verra s'établir de la sorte une collaboration des plus intéressantes entre ces deux organes de la Société des Nations.

## C. RAPPORTS INTERUNIVERSITAIRES<sup>1</sup>.

En s'occupant de la coopération internationale dans le domaine universitaire, la Commission, durant ses premières séances, s'était bornée à fixer quelques principes très généraux. Elle avait reconnu tout d'abord que, pour difficile qu'elle soit à établir, cette coopération correspondait à un besoin très généralement ressenti et que la Société des Nations était spécialement qualifiée pour prendre, dans ce domaine, une initiative parfaitement conforme à son principe et à son but. Elle avait ensuite défini l'esprit qui devrait animer cet effort de coopération interuniversitaire: collaborer au relèvement de l'enseignement supérieur, rechercher la plus haute qualité des études, encourager les travaux de science pure, favoriser la culture générale, afin de réagir contre les excès de la spécialisation et de l'utilitarisme professionnel, maintenir ou rétablir le contact entre l'élite pensante et les peuples. Quant aux rapports interuniversitaires, elle les avait envisagés sous leurs

<sup>1</sup> La Commission donne au mot *université* son sens le plus étendu, applicable à toutes les hautes écoles, officielles ou libres.

trois aspects principaux : échanges de professeurs, échanges d'étudiants, équivalence des études et de leurs résultats (diplômes et grades).

La Sous-Commission universitaire a creusé plus avant les voies que la Commission, en 1922, s'était bornée à ouvrir. Elle a tenu trois sessions : à Paris, sous la présidence de M. Bergson, les 22 et 23 décembre 1922; à Bruxelles, sous la présidence de M. Destrée, du 22 au 24 mars 1923; à Genève, enfin, sous la présidence de M. Bergson, le 24 juillet de la même année. Elle a travaillé avec la même méthode que les deux autres sous-commissions, en consultant de nombreux experts, choisis non seulement parmi les professeurs, mais aussi parmi les représentants des étudiants.

Elle a examiné aussi à fond que possible les trois aspects mentionnés plus hauts de la coopération interuniversitaire: échanges d'étudiants, échanges de professeurs, équivalences. Elle s'est rendu compte qu'échanges comme équivalences ne sauraient être réglementés internationalement, qu'il faut laisser aux Etats et aux universités le soin de les organiser comme ils l'entendent. C'est pourquoi elle s'est bornée à des considérations générales et à des résolutions d'ordre nécessairement théorique.

Pendant, même dans cette question des échanges et des équivalences, la Sous-Commission put enregistrer des décisions pratiques. D'abord, en ce qui concerne les échanges de professeurs, elle a décidé de poursuivre son enquête sur toutes les expériences qui ont été déjà faites en ce domaine; mais cette enquête est suffisamment avancée pour qu'on puisse, dès maintenant, en tirer la conclusion suivante: ce qui entrave le plus les échanges de professeurs, ce sont les difficultés financières. On y remédierait facilement par une fondation ou par une convention universitaire ayant pour objet spécial de pourvoir à ces difficultés. Pareille fondation pourrait être demandée, à défaut de la Société des Nations, à l'initiative privée. La Sous-Commission a formulé un vœu dans ce sens.

En ce qui concerne les échanges d'étudiants, elle a reconnu que ces échanges pourraient être en très grande partie organisés par les étudiants eux-mêmes. C'est pourquoi elle s'est mise en rapport avec leurs quatre grandes associations internationales : la Confédération internationale des étudiants, la « Pax Romana », la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, la Fédération internationale des femmes universitaires. Elle en a convoqué les représentants et leur a fait parvenir des questionnaires. Elle a constaté, avec grand plaisir, que ces associations étaient prêtes à s'entendre entre elles, afin de coordonner pratiquement leurs efforts, d'échanger les renseignements et d'éviter les doubles emplois, sans que, pour cela, aucune d'elles fût obligée de modifier son programme ou de renoncer à ses buts particuliers. C'est pourquoi la Commission a invité la Sous-Commission universitaire à préparer une rencontre avec les délégués des quatre associations mentionnées plus haut.

La Sous-Commission s'est également préoccupée de la situation des étudiants dans les pays atteints ou menacés de ruine économique. Nous avons dit, à propos de l'aide intellectuelle à ces pays, combien cette situation était lamentable. L'isolement intellectuel de toute une partie de la jeunesse européenne en est la conséquence. Il y a là un danger d'ordre général. Pour le diminuer, la Commission propose un accord entre gouvernements ou entre universités; en vertu de cet accord, les universités des pays à change déprécié désigneraient à celles des nations plus favorisées les étudiants les plus méritants au point de vue intellectuel; à leur tour, les secondes accueilleraient ces étudiants et mettraient à leur disposition, spécialement sous forme de subsides et de bourses, toutes les facilités nécessaires pour qu'ils puissent venir poursuivre leurs études chez elles.

En ce qui concerne les équivalences, la Commission est tombée d'accord avec la Sous-Commission pour procéder à une enquête sur l'état de celles qui sont actuellement admises entre les différents gouvernements et les différentes universités. Car c'est seulement sur la base d'une telle enquête qu'elle pourra continuer à étudier un problème particulièrement complexe et difficile à résoudre.

La Commission et la sous-commission ont également examiné et vont continuer d'examiner trois autres moyens d'intensifier les rapports interuniversitaires : l'étude des langues, littératures et civilisations modernes; un projet relatif à l'organisation de cours universitaires sur l'état d'esprit, les intérêts et les besoins des nations contemporaines; enfin, des cours de vacances internationaux. Nous donnons à l'annexe 2 les résolutions correspondant à chacune de ces trois questions. Mais retenons, à propos des cours de vacances, que la Commission n'entend pas encourager des joutes oratoires sur des sujets internationaux, mais bien un enseignement pratique et scientifique combiné avec l'étude de certaines questions internationales, comme cela se fait depuis quelques années dans plusieurs villes universitaires d'Europe et d'Amérique. Elle souhaiterait que des cours analogues fussent organisés aussi par d'autres universités et que la Société des Nations s'y intéressât.

Mais le projet auquel la Commission et la Sous-Commission attachent le plus de prix et qu'elles désireraient voir se réaliser le plus tôt possible est celui d'un *Office international de renseignements universitaires*.

Depuis longtemps, et dès avant la guerre, un tel office est désiré par les universités elles-mêmes. Il est donc indéniable qu'il correspond à un réel besoin. Les universités, en effet, sont loin d'être suffisamment renseignées, les unes sur les autres, souvent dans l'intérieur d'un même pays; voilà pourquoi des offices nationaux de ce genre ont été fondés en France, en Suisse, en Allemagne, dans l'Empire britannique, aux Etats-Unis. Ce manque de renseignements entrave les échanges de toutes natures, mais particulièrement les échanges d'étudiants. Dès sa première session, la Commission plénière avait envisagé la création de cet office international. La Sous-Commission a mis cette idée à l'étude. Depuis, deux projets ont été déposés, l'un émanant de M. le professeur Bannerjea, l'autre de M. le professeur de Reynold, avec la collaboration de M. E. de Waldkirch, directeur de l'Office universitaire suisse, à Berne. La Commission a retenu le plan d'organisation et de travail contenu dans ce dernier projet et l'a réduit aux dimensions les plus modestes; on le trouvera en annexe.

Théoriquement, un office international de renseignements universitaires pourrait être fondé, soit par la Société des Nations, soit par les universités elles-mêmes. En pratique, la première solution est la seule possible. Les universités sont organisées suivant des systèmes trop différents pour qu'elles se trouvent en état de s'entendre sur une fondation de ce genre. La plupart d'entre elles sont placées sous le contrôle de l'Etat et n'ont aucune compétence financière. C'est donc l'Etat qui devrait d'abord donner son consentement à un accord entre universités; actuellement, il serait difficile d'obtenir un tel accord, à cause de la situation politique, sans compter qu'il existe des Etats fédératifs, comme les Etats-Unis, où beaucoup de hautes écoles sont libres, et comme la Suisse, où les universités dépendent des gouvernements cantonaux, non du gouvernement fédéral. En outre, on le sait, les universités ont pour caractère d'être extrêmement individualistes; il serait par conséquent très compliqué d'obtenir de leur part une entente sur un projet commun, et ce projet, quel qu'il soit, risquerait de n'être accepté que par un petit nombre d'entre elles. Il appartient donc à la Société des Nations d'en prendre l'initiative.

Nous concevons l'office de la manière la plus simple et la moins coûteuse. Il serait constitué au Secrétariat général de la Société des Nations<sup>1</sup>. Pour établir le lien indispensable entre cet office et la Commission de coopération intellectuelle, il pourrait être rattaché au secrétariat de celle-ci. Son titre même et son programme d'activité laissent voir très clairement quel est son but: renseigner, rendre des services, faciliter les rapports interuniversitaires. Il est conçu de telle manière que les universités, à plus forte raison les Etats, ne puissent craindre qu'il se mêle jamais de leur organisation intérieure.

La Commission estime que, sans cet office, il ne lui sera jamais possible de sortir de la théorie et de réaliser la coopération intellectuelle, sous toutes ses formes, entre les universités. Elle estime, en revanche, que la création de cet office lui permettrait d'atteindre, avec le minimum de moyens, le maximum de résultats positifs.

#### IV. QUESTIONS RENVOYÉES A LA COMMISSION PAR LA TROISIÈME ASSEMBLÉE.

La troisième Assemblée a fait l'honneur de renvoyer à la Commission la question de la langue auxiliaire, pour examen et préavis.

Dans sa séance du 21 septembre 1922, la troisième Assemblée avait adopté, en effet, la résolution suivante :

« Les questions relatives à l'enseignement de l'esperanto seront renvoyées à la Commission de coopération intellectuelle, pour que cette Commission fournisse son avis sur les différents aspects du problème d'une langue internationale auxiliaire. »

La Commission a consacré plus de deux séances à ce problème. Elle est arrivée à conclure qu'elle ne saurait recommander à la Société des Nations une langue artificielle quelconque. Elle ne conteste pas les avantages pratiques qu'aurait l'adoption universelle d'une langue auxiliaire artificielle, mais elle estime que tout son effort doit porter sur la diffusion des langues vivantes et des littératures modernes, qui représente à ses yeux un des moyens les plus puissants de rapprocher les esprits, de faciliter l'inter-compréhension des peuples, en un mot, de réaliser l'idéal de la Société des Nations. On trouvera toutes les précisions nécessaires sur ce point dans le procès-verbal des séances que la Commission a consacrées à une discussion approfondie de la question de la langue artificielle.

Durant la discussion du premier rapport de la Commission par la deuxième Commission de la troisième Assemblée, M. le Dr Tchéou-Wei, délégué de la Chine, avait proposé une collaboration entre la Commission de coopération intellectuelle et le Congrès international d'éducation morale qui avait tenu ses assises à Genève, du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août 1922. La Commission a été unanime à décider qu'elle ne pouvait pas entrer dans cette voie. Elle rend hommage aux intentions du Congrès, à l'esprit d'idéalisme qui l'anime, mais l'éducation morale est un domaine qui lui échappe. Elle n'a, d'ailleurs, pour le moment, aucun rapport avec aucun congrès; or, c'est en tout premier lieu avec des congrès scientifiques que de tels rapports devraient s'établir.

Enfin, la Commission a pris connaissance d'une proposition de M. Munch, délégué du Danemark à la troisième Assemblée, proposition relative précisément aux congrès scientifiques internationaux, ainsi que de la discussion à laquelle elle a donné lieu. Un de ses membres, qui appartient également à l'Assemblée, a émis l'opinion que l'Assemblée avait renvoyé ce vœu à notre Commission simplement pour que celle-ci en prit acte. La Commission, pour clore une discussion qui ne pouvait avoir d'effets pratiques, a décidé d'adopter cette interprétation, de considérer le vœu comme lui ayant été transmis à titre de simple information et de se borner à en accuser réception à l'Assemblée.

#### V. QUESTIONS ADMINISTRATIVES; CONTINUATION DES TRAVAUX.

En ce qui concerne les questions administratives, la Commission exprime unanimement et formellement le vœu que le très précieux concours de M. le professeur O. de Halecki lui soit

<sup>1</sup> La Fondation universitaire, à Bruxelles, a fait savoir qu'elle tiendrait des locaux gratuits à la disposition de la Société des Nations pour y installer l'office de renseignements.

conservé. Jusqu'à présent, M. de Halecki lui a servi de secrétaire; c'est lui qui, avec M. le Dr Nitobé, Sous-Secrétaire général de la Société des Nations, a préparé, avec autant de compétence que de zèle, tous ses travaux. Elle est heureuse de l'en remercier publiquement, avec le ferme espoir que M. de Halecki lui restera désormais attaché d'une manière durable.

La Commission a fixé dans ses grandes lignes le programme de ses travaux pour le prochain exercice. Bien qu'elle soit décidée à ne point alourdir davantage un programme déjà très chargé, elle ne laisse pas de prévoir que de nouvelles questions se poseront spontanément à elle, par exemple, celles qui lui ont été signalées par le représentant de la *Confédération internationale des travailleurs intellectuels*, M. Gallié, et qui concernent les intérêts et les droits de ces travailleurs, particulièrement des écrivains et des artistes. Elle devra s'intéresser davantage, à l'avenir, aux problèmes internationaux relatifs à l'art et aux artistes, ces deux termes pris dans leur sens le plus large; car c'est par l'art, au moins autant que par les sciences, que les peuples arrivent à se comprendre et à s'aimer. Mais elle s'efforcera, avant tout autre entreprise, de réaliser, selon les moyens qu'on voudra bien mettre à sa disposition, les projets positifs et pratiques dont on a lu l'exposé dans ce rapport. Et ceci nous amène à notre conclusion:

Après une année d'existence, la Commission peut, sans fausse modestie, se rendre justice à elle-même en constatant, d'abord, qu'elle a beaucoup travaillé, ensuite, qu'elle est parvenue à des résultats positifs relativement nombreux en un laps de temps relativement court. Et, cependant, lorsqu'elle fut mise pour la première fois en présence de sa tâche, elle s'était demandé — beaucoup d'autres se l'étaient demandé, se le demandent maintenant encore — si elle pourrait jamais arriver à la remplir, tant le domaine de la vie intellectuelle est vaste et tant il devient difficile de l'exploiter là où il faut faire appel à un effort international.

Ce qui lui a permis de s'y orienter et d'en défricher déjà quelques parcelles, c'est la bonne volonté de tous ses membres, le travail désintéressé auquel ils se sont livrés, l'entente qui n'a jamais cessé de régner entre eux, le sentiment de leurs devoirs envers la Société des Nations et envers l'humanité elle-même. Mais c'est aussi l'objectivité, la prudence et la méthode toutes scientifiques constamment appliquées par eux aux questions qui leur ont été soumises. Ils se sont efforcés de ne jamais perdre contact avec le réel et le possible et de ne jamais dépasser leurs attributions.

Ils ont rallié ainsi bien des sympathies, dont ils ne seront peut-être pas seuls à bénéficier. Pénétrés de l'importance de leur mission, ils n'ont pas ménagé leur temps et leur effort; ils ont fourni ce qu'ils ont pu de travail, parfois au détriment de leurs recherches personnelles. Ils ont été soutenus par l'idée que cet effort n'aurait pas été vain et que la Société des Nations, qui les a conviés à l'étude de certains grands problèmes, leur fournirait, là où des solutions sont proposées, les moyens nécessaires de réalisation.

*Le rapporteur:*  
(Signé) G. DE REYNOLD.

*Le président:*  
(Signé) H. BERGSON

**ANNEXE 1.**

**COMMISSIONS NATIONALES DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.**

**1. AUTRICHE.**

Grâce à l'initiative du correspondant autrichien de la Commission, le professeur A. Dopsch, une Commission nationale s'est formée sous sa présidence; elle est composée de représentants de l'Académie des Sciences (professeur Wettstein), de l'Association autrichienne pour la Société des Nations (professeur Walker), de la Confédération des travailleurs intellectuels (professeur Sperl), de l'Université de Vienne (professeur Durig), de la Haute Ecole technique (professeur Artmann), de l'Académie des Beaux-Arts (professeur Schmutzer), de l'Académie de Musique (directeur Marx), de la Bibliothèque Nationale — organisme intermédiaire pour les échanges de publications (Directeur Bick), des grands musées et collections (Dr Löhr) et de l'École d'art industriel (directeur Roller). Cette Commission a tenu sa séance constitutive le 28 avril 1923.

**2. BULGARIE.**

L'Université de Sofia a provoqué, en mars 1923, la création d'une Commission nationale, présidée par M. Caraoglanoff, recteur de l'Université et composée de représentants du Sénat universitaire et de l'Académie bulgare des Sciences.

**3. ESTHONIE.**

L'Université de Dorpat, dans une lettre de son recteur, le professeur Kovvel, datée du 12 décembre 1922, s'est déclarée prête à remplir pour l'Esthonie les fonctions prévues dans les résolutions du Conseil de la Société des Nations.

**4. FINLANDE.**

En avril 1923, il s'est constitué une « délégation » (Commission nationale), composée de représentants de la Société des Sciences (les professeurs U. L. Lindelöf, C. Tigerstedt et A. Wallensköld, de l'Université de Helsingfors) et de l'Académie des Sciences de Finlande, à Helsingfors.

**5. GRÈCE.**

Le recteur de l'Université d'Athènes a formé, en avril 1923, une Commission permanente, composée des professeurs S. Menardos, G. Remoundos et Ch. Tsoundas, pour collaborer avec la Commission de coopération intellectuelle. Elle s'est mise en rapport avec toutes les institutions intéressées de la Grèce.

**6. HONGRIE.**

Sous les auspices de l'Académie hongroise des Sciences, il s'est constitué, le 18 décembre 1922, une Commission nationale avec M. A. de Berzeviczy, président de l'Académie, ancien ministre, comme président, et M. E. de Balogh, secrétaire général de l'Académie, ancien ministre, comme rapporteur.

Elle est composée de onze membres de l'Académie, y compris le bibliothécaire, ainsi que des représentants du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Instruction publique, de la Commission pour l'encouragement du travail des Universités hongroises (professeur E. de Grósz), de l'Association hongroise pour la Société des Nations et de l'Inspection générale des Musées et des Bibliothèques.

**7. LETTONIE.**

Des négociations sont en cours avec l'Université de Riga.

**8. LITUANIE.**

L'Université de Kovno a formé, en mai 1923, une Commission nationale composée des représentants des six facultés de l'Université, les professeurs V. Cepinskis (sciences), président de la Commission, E. Balogh (droit), secrétaire de la Commission, S. Šalkauskas (théologie), A. Jurge-liunas (médecine), M. Biržiška (lettres) et K. Vasiliauskas (sciences techniques).

**9. POLOGNE.**

La Caisse Mianowski (Fondation pour l'encouragement du travail scientifique), à Varsovie, (président: le professeur K. Lutostański) sert, conformément à la proposition de M<sup>me</sup> Curie-Skłodowska, comme organisme intermédiaire pour la Pologne; toutes les institutions compétentes de ce pays sont représentées au Conseil scientifique de la Caisse. Son comité a formé, en janvier 1923, pour les questions de coopération intellectuelle, une « Commission de la Société des Nations », composée des professeurs Fr. Czubalski, L. Szperl et J. Ujejski. Elle collabore à ce sujet avec l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres, ainsi qu'avec la Commission spéciale formée par l'Union des Sociétés savantes polonaises et la Société des Sciences et des Lettres de Lwów (président: le professeur W. Abraham).

**10. ROUMANIE.**

L'Académie roumaine a formé une Commission nationale comprenant les représentants des principales institutions scientifiques et destinée à assurer un contact permanent avec la Commission de coopération intellectuelle.

**11. ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES.**

Grâce à l'initiative du professeur J. Cvijić, président de l'Académie royale serbe, le Gouvernement a constitué, en mars 1923, une Commission nationale, présidée par M. N. Vulić, professeur à l'Université de Belgrade et représentant de l'Académie.

**12. TCHÉCOSLOVAQUIE.**

L'Académie tchèque des Sciences a constitué une Commission nationale chargée de collaborer avec la Commission de coopération intellectuelle. Elle est présidée par le professeur J. Zubaty, président de l'Académie et ancien recteur de l'Université Charles, et composée de seize membres, dont huit représentants de l'Académie, quatre de la Société tchèque des Sciences et quatre de l'Académie Masaryk du Travail, à Prague, avec un comité exécutif de quatre membres: les professeurs Zubaty, Bašta, Posejpal et Šusta. Ce dernier, ancien ministre de l'Instruction publique, est chargé de la gestion des affaires courantes et a nommé un secrétaire permanent, le Dr J. Vána.

**ANNEXE 2.**

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION**

**A. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION PLÉNIÈRE.**

**I. Organisation de l'aide aux pays où la vie intellectuelle est particulièrement menacée.**

**1.** La Commission approuve chaleureusement la création de Commissions nationales de coopération intellectuelle, telles qu'elles se sont constituées dans les pays de l'Europe centrale et orien-

tale, et en félicite les promoteurs. Elle voit dans ces commissions le meilleur moyen d'organiser l'entraide intellectuelle et de favoriser les échanges.

2. La Commission décide d'étendre cette organisation, non seulement aux pays qui ont été particulièrement éprouvés par la guerre, mais encore à ceux où la vie intellectuelle est plus favorisée.

3. La Commission décide également d'inviter les Commissions nationales déjà existantes et celles qui pourraient être créées ultérieurement à désigner des délégués pour se rencontrer avec elle, afin d'étudier les moyens les plus propres à organiser l'entraide intellectuelle.

4. La Commission prie le Conseil de demander aux gouvernements, Membres de la Société des Nations, de vouloir bien donner leur appui moral et financier à l'œuvre de ces Commissions nationales.

5. La Commission prie le Conseil de l'autoriser à recevoir de toute institution et de tout particulier qui s'intéresserait à ses efforts des fonds qui seraient mis à la disposition de ces Commissions nationales.

6. La Commission invite les experts chargés de l'enquête sur l'état de la vie intellectuelle, dans les pays où cette vie est particulièrement menacée, à poursuivre leurs investigations de manière à lui présenter un rapport sur les besoins les plus urgents de ces différents pays.

## II. Organisation de secours en faveur des intellectuels russes émigrés.

1. La Commission décide de se mettre en rapports avec le Bureau de l'Union académique russe, à Prague, et de l'inviter à constituer ou à se constituer lui-même en « Commission de coopération intellectuelle des Russes émigrés », analogue à celles qui se sont déjà formées dans la plupart des pays de l'Europe centrale et orientale. De cette manière, les intellectuels russes émigrés profiteront des avantages que le système de la coopération ne manquera pas d'offrir, dès qu'il sera organisé partout.

2. La Commission décide de désigner comme correspondant ou expert un savant russe, à choisir parmi ceux qui sont le plus qualifiés, en même temps que dans une situation matérielle spécialement précaire.

3. La Commission décide de demander à l'Union académique russe un rapport détaillé sur la répartition des étudiants russes dans les universités et les hautes écoles, de manière à se rendre compte s'il ne serait pas possible de les distribuer plus rationnellement dans les établissements d'instruction supérieure; beaucoup de ceux-ci, en effet, ne comptent pas ou ne comptent plus d'étudiants russes parmi leurs élèves et seraient parfaitement en état d'en accepter, tandis que certains autres en possèdent peut-être un trop grand nombre.

4. La Commission prie le Conseil de vouloir bien examiner si la Société des Nations ne pourrait pas délivrer aux savants russes des recommandations destinées à leur faciliter les formalités de visa et l'obtention de passeports, afin de leur permettre de poursuivre leurs études ou d'aller faire des recherches à l'étranger. Ces savants devraient à leur tour être recommandés à la Société des Nations par le Bureau de l'Union académique russe, lequel fournirait à la Société toutes les indications voulues sur leur personnalité, les travaux auxquels ils se livrent, le but scientifique et la durée de leurs déplacements, etc.

## III. Recherches archéologiques.

La Commission approuve les conclusions du rapport de M. Ruffini et décide:

1. De soumettre à l'Union académique internationale toutes les questions d'ordre technique et scientifique relatives aux recherches archéologiques, à la conservation des objets et à la publication des résultats de ces recherches;

2. De transmettre au Conseil de la Société, en le priant de les communiquer à la Commission permanente des mandats, les résolutions adoptées par le Comité de l'Union académique internationale, concernant le régime archéologique des pays sous mandat ou assimilés;

3. De prier le Gouvernement italien de bien vouloir prendre l'initiative d'une réglementation internationale touchant la conservation et l'aliénation des monuments archéologiques et de faire dresser le projet d'une entente éventuelle à cet égard.

## IV. Relations avec les associations scientifiques internationales.

La Commission, en vertu du mandat qui lui a été confié par la Société des Nations, se déclare une fois de plus prête à s'associer à tout effort scientifique sérieux. Répétant ce qu'elle exprimait dans son premier rapport, elle « suit et compte suivre, avec autant d'attention que de sympathie, le développement d'organisations internationales comme le Conseil international de recherches ou l'Union académique internationale dont l'activité couvre, ou peut couvrir, le domaine entier de la science ».

Ces rapports pourraient, par exemple, s'établir sur un échange de renseignements et de publications, en attendant que se présentent des occasions de collaborer à propos d'un problème scientifique déterminé.

## V. Langue internationale.

La Commission, après avoir examiné les différents aspects du problème d'une langue auxiliaire internationale, ne croit pas devoir recommander une langue artificielle à l'attention de l'Assemblée de la Société des Nations.

Elle ne conteste pas les avantages pratiques qu'aurait l'adoption universelle d'une langue auxiliaire artificielle. Mais elle estime que son effort doit tendre avant tout à favoriser l'étude des langues vivantes et des littératures étrangères, car cette étude constitue un des moyens les plus puissants de rapprochement intellectuel et moral entre hommes de nationalités différentes, rapprochement qui est l'idéal même de la Société des Nations.

## B. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES SOUS-COMMISSIONS ET APPROUVÉES PAR LA COMMISSION PLÉNIÈRE.

### I. Bibliographie.

#### 1. Institut international de bibliographie.

La Commission recommande, au cas où n'importe laquelle de ses propositions serait adoptée, que l'important travail de pionnier accompli par l'Institut international de bibliographie, dans le domaine de la bibliographie internationale, soit utilisé autant que possible.

#### 2. Bibliothèque internationale.

La Commission, considérant que les plus grandes bibliothèques du monde possèdent des fonds étrangers très incomplets, situation contraire aux intérêts de la science et aux progrès de l'entente entre les peuples;

Estimant qu'il serait hautement désirable de constituer sur divers points du monde des dépôts aussi complets que possible des ouvrages imprimés dans le monde entier, à la disposition des travailleurs de toutes les nations;

Considérant que la réalisation d'une ou de plusieurs bibliothèques nouvelles sur ce programme présente en ce moment d'énormes difficultés financières et techniques et qu'il importe avant tout, en ce domaine comme en tous les autres, d'utiliser ce qui existe et d'arriver le plus tôt possible à des résultats positifs avec la moindre dépense;

Adopte la résolution suivante:

a) Il sera recommandé aux Etats, sur le territoire desquels se trouve un centre contenant des bibliothèques publiques ou privées, exceptionnellement importantes, d'effectuer dans chacun de ces centres, s'ils le jugent opportun, ou de recommander une organisation des bibliothèques existantes, telle que toutes les ressources qu'elles contiennent soient rigoureusement coordonnées et facilement accessibles. Ce résultat serait atteint par une division méthodique du travail entre les bibliothèques existant dans la même ville ou dans une même région, par la spécialisation de ces bibliothèques, par la constitution d'un catalogue commun, par la création de services spéciaux de documentation et de renseignements.

b) Etant ainsi constituée de fait, dans chacun de ces centres, en un seul dépôt ou en plusieurs dépôts spécialisés et reliés entre eux, une bibliothèque considérable, de caractère général et pratiquement internationale, mais encore incomplète, il sera proposé aux Etats une entente par laquelle les fonds étrangers de ces bibliothèques ou unions de bibliothèques ainsi constituées seraient complétés par échange. Il serait établi des accords garantissant aux travailleurs de toutes les nations le libre accès à ces bibliothèques générales et l'utilisation aisée de toutes leurs ressources. Les doubles résultant de cette coordination des bibliothèques seraient utilisés pour l'échange, d'abord mais aussi pour le prêt international et, s'il était possible, pour l'accroissement de bibliothèques internationales déjà existantes.

#### 3. Bibliographie analytique.

En examinant l'état actuel de la bibliographie analytique, la Commission a constaté les faits suivants:

La difficulté toujours croissante de se procurer et de consulter toutes les publications scientifiques oblige le savant à recourir de plus en plus souvent aux résumés sommaires parmi lesquels il choisit les travaux dont la connaissance approfondie lui sera vraiment nécessaire; par conséquent, les recueils imprimant des analyses sont devenus de plus en plus nombreux et le nombre des analyses publiées dans chacun d'eux augmente également d'une façon rapide;

Il devient de plus en plus difficile, pour chaque recueil particulier, de réunir une collection d'analyses vraiment complète, même pour une spécialité nettement délimitée, et le chercheur individuel, même s'il consulte plusieurs recueils, n'est jamais sûr de posséder une documentation suffisante;

Tandis qu'ainsi un nombre considérable de travaux restent non analysés, ou du moins ne se trouvent pas dans les recueils généralement utilisés, beaucoup d'autres sont résumés plusieurs fois et le double emploi qui en résulte, pour les rédacteurs comme pour les lecteurs, est devenu particulièrement sensible au moment actuel où le monde intellectuel manque de travailleurs, de moyens financiers pour les frais de publication, et même de temps qui puisse être entièrement consacré à la recherche désintéressée.

S'inspirant de ces considérations, ainsi que des résultats déjà obtenus par les tentatives de coordination entreprises en matière de bibliographie analytique par le Conseil international de recherches, la Commission fait les recommandations suivantes:

a) Les analyses devraient être, en vue de leur centralisation ultérieure, préparées dans chaque pays par un organisme national affilié si possible à un organisme international, pour chaque groupe de sciences;

b) Chaque pays devrait fournir ces analyses dans une des langues de diffusion générale, sans préjudice des analyses dans sa langue nationale;

c) Toutes les analyses se rapportant à une même science devraient être groupées dans la mesure du possible, dans une même publication pour chaque pays ou chaque groupe de pays, étant bien entendu qu'il serait désirable d'arriver à la création d'une seule publication internationale pour chaque science;

d) En dehors de ces publications, les analyses devraient être imprimées, ou collées sur fiches, de façon à en faciliter la centralisation, la consultation et l'échange;

e) En vue de faciliter le service des analyses, un accord international devrait intervenir pour obtenir des auteurs d'articles, des directeurs et éditeurs de périodiques, qu'ils fassent précéder les articles d'un court résumé (synopsis) et qu'ils les fassent suivre de conclusions, ainsi qu'il est déjà d'usage dans un bon nombre de périodiques importants;

f) Un appel devrait être adressé aux directeurs des publications scientifiques importantes, pour leur demander de diviser leurs publications en sections brochées séparément, afin d'assurer à ces diverses sections une diffusion plus grande et plus pratique.

La Commission estime que, pour obtenir l'application pratique de ces principes généraux, conformément aux besoins particuliers de chaque science, il faudrait commencer par réunir des conférences spéciales où les représentants des organisations, notamment des périodiques scientifiques, qui actuellement préparent et publient des analyses pour telle science déterminée, se mettraient d'accord sur un programme commun. La Commission de coopération intellectuelle se ferait représenter à chacune de ces conférences.

La Commission propose d'entreprendre dès à présent les démarches nécessaires pour préparer notamment la réunion de trois conférences de ce genre: pour la physique et la chimie physique, pour la philologie classique et pour les sciences sociales.

#### 4. Bibliographie-titres.

La Commission, rappelant le vœu qu'elle a émis au sujet de la constitution de catalogues collectifs nationaux;

Considérant les services que rendrait un répertoire universel qui se superposerait aux bibliographies nationales;

Considérant qu'il serait actuellement prématuré de proposer un système unique de classification, et prématuré, d'autre part, de tenter l'établissement d'une bibliographie universelle par matières;

Considérant que, en revanche, il est possible de constituer, par une entente internationale, un répertoire alphabétique par noms d'auteurs;

Considérant qu'il importe qu'une telle entreprise prenne comme base les résultats déjà obtenus dans ce sens par une grande institution internationale,

Emet le vœu:

Que l'Institut international de Bibliographie de Bruxelles soit choisi pour être le dépôt international unique de la « Bibliographie-Titres » alphabétique par noms d'auteurs.

La Commission décide de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles cette organisation pourrait être réalisée sous les auspices de la Société des Nations, en accord avec les associations et institutions nationales et internationales compétentes.

#### 5. Echange de publications.

La Commission déclare attacher une importance majeure à la question des échanges internationaux et, afin d'arriver à des réalisations pratiques, décide de commencer par s'informer d'une façon complète sur le fonctionnement actuel des divers bureaux et les améliorations à y apporter.

Le soin de cette information, en vue de la préparation d'un Congrès, est confié à MM. LUCHAIRE, BACHA (directeur du Service belge des échanges) et de HALECKI.

#### 6 Index-Bibliographicus.

La Commission adopte la proposition de M. Godet comportant la publication d'un *Index-Bibliographicus* qui donnerait la liste des institutions et des périodiques bibliographiques existant dans tous les pays et pour toutes les sciences.

Elle décide d'entreprendre d'urgence ce travail relativement peu considérable, qui pourrait rendre de grands services, en raison du nombre des organes bibliographiques et de leur manque actuel de coordination.

Elle confie le soin de réunir les renseignements nécessaires à MM. GODET, LELAND (du Département historique de l'Institut Carnégie) et de HALECKI.

Ceux-ci réuniront, en même temps, des informations sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux de renseignements actuellement existants.

#### 7. Bureaux de renseignements.

La Commission, considérant que la crise économique actuelle et le renchérissement des livres a rendu plus sensible que jamais la nécessité, pour les bibliothèques comme pour les savants, d'être renseignés sur les ressources existantes et sur les possibilités d'entraide;

Recommande la création, auprès de toutes les bibliothèques nationales ou centrales, de bureaux de renseignements scientifiques sur le modèle de ceux qui existent déjà et en relations, si possible, avec la constitution de catalogues collectifs pour chaque pays.

Il serait désirable que la liaison de ces services nationaux fût assurée par un bureau international.

### II. Propriété scientifique.

La Commission approuve le rapport de M. Ruffini et décide de le transmettre au Conseil et à l'Assemblée de la Société des Nations, en leur recommandant très chaleureusement l'adoption des conclusions de ce rapport (document C. I. C. I. 55. 1).

### III. Relations interuniversitaires.

#### 1. Echange de professeurs.

La Commission,

Après avoir entendu le rapport de M. de Reynold et la communication de M. de Castro;

Estime que l'échange des professeurs entre les universités des divers pays ne peut qu'être favorable au progrès de la science et aux buts poursuivis par la Société des Nations;

Sans méconnaître les difficultés de l'entreprise et la prudence qu'il convient d'apporter dans son exécution, en respectant les usages et les règlements de chaque université ou les conditions diverses des examens d'Etat;

Elle croit pouvoir faire à cet égard les recommandations suivantes, à utiliser selon les circonstances:

a) Au cas où la durée des échanges ne serait pas limitée à une conférence, ou une série de conférences, elle devrait s'étendre à un cours complet;

b) Les professeurs très spécialisés et les jeunes maîtres ne devraient pas être exclus de pareils échanges;

c) A moins de circonstances spéciales, le professeur envoyé à l'étranger devrait bien posséder une langue comprise dans le milieu où il est appelé à poursuivre son enseignement;

d) Les échanges peuvent s'entendre, au sens strict: un professeur d'université allant dans une autre université, qui renverrait, à son tour, un de ses professeurs le remplacer;

Au sens large: un professeur d'un pays allant faire une conférence ou une série de conférences dans un autre pays, qui, à son tour, pourrait envoyer un de ses professeurs dans une université du premier pays.

Les deux hypothèses comportent nécessairement des modalités distinctes, la première s'appliquant spécialement à des professeurs de même science et de même importance, en quelque sorte interchangeables et se remplaçant mutuellement pour toute la durée d'un cours. Chaque pays pourrait dresser une liste de tels professeurs et la communiquer aux autres pays;

e) L'organisation de ces échanges semble devoir être laissée actuellement aux conventions de pays à pays, d'université à université; il serait désirable de les voir se multiplier et se développer. On peut envisager, pour atteindre ce but, l'utilisation de l'Office de renseignements universitaires dont la Commission recommande la création;

f) Quant à l'aspect financier du problème, la Commission ne croit pas le moment venu de présenter un plan international. Les Etats et les universités doivent apprécier eux-mêmes l'étendue des sacrifices qu'ils peuvent s'imposer et régler, selon leurs conventions particulières, le partage éventuel des frais.

On peut, dès maintenant, poser comme principe, conformément à la dignité et au désintéressement de la science et de l'enseignement supérieur, mais en tenant compte de la situation matérielle souvent précaire des professeurs:

(1) Que ces échanges ne doivent pas être une occasion de gain;

(2) Que le professeur échangé soit, d'une manière ou d'une autre, libéré de tous frais et remboursé des pertes que son déplacement pourrait lui faire éprouver.

Il est hautement souhaitable de voir se créer une fondation ou conclure une convention universitaire ayant comme objet spécial de pourvoir aux difficultés financières qui entravent la multiplication des échanges. Pareille fondation pourrait être demandée, à défaut de la Société des Nations, à l'initiative privée.

#### 2. Echange d'étudiants.

a) La Commission estime que les échanges d'étudiants peuvent être organisés et développés en grande partie par les étudiants eux-mêmes, principalement par les associations internationales

d'étudiants. Elle estime désirable une entente entre ces dernières; cette entente aurait pour but de coordonner pratiquement leurs efforts, d'échanger des renseignements et d'éviter les doubles emplois, sans que, pour cela, aucune de ces associations fût obligée de modifier son programme ou de renoncer à ses buts particuliers. Elle a surtout en vue les quatre associations suivantes, avec lesquelles sa Sous-Commission universitaire est déjà en rapport: la Confédération internationale des étudiants, la Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants, la « Pax Romana », la Fédération internationale des femmes universitaires. Par conséquent, elle invite la sous-commission à préparer une réunion commune entre elle et les délégués de ces quatre associations; la sous-commission en fixera au préalable le programme, d'accord avec ces dernières, et le soumettra à la Commission.

b) La Commission propose que soient mises en rapports les universités des pays atteints par la ruine économique et celles des nations plus favorisées: les premières désigneraient aux secondes les étudiants les plus méritants, au point de vue intellectuel, et les secondes accueilleraient ces étudiants et mettraient à leur disposition, spécialement sous forme de subsides et de bourses, toutes les facilités nécessaires pour qu'ils puissent venir continuer leurs études chez elles. Cet arrangement pourrait être préparé en collaboration, d'une part, avec les commissions nationales de coopération intellectuelle qui se sont déjà formées et qui se formeront encore dans les différents pays, d'autre part, avec les grandes associations internationales d'étudiants.

3. *Equivalence des études et des diplômes.*

a) La Commission pose en principe que tout système d'équivalences entre les diplômes et les grades des différents Etats et des différentes universités doit avoir pour but de maintenir ou de relever le niveau des études supérieures. Par conséquent, il ne saurait s'établir au détriment des universités des pays où ces études ont atteint déjà le niveau le plus élevé.

b) La Commission estime que le système du semestre est apte à favoriser les échanges inter-universitaires.

c) La Commission décide une enquête sur l'état des équivalences actuellement admises entre les différentes universités et les différents Etats, pour servir de base à ses études ultérieures.

4. *Office de renseignements universitaires.*

La Commission propose la création d'un Office de renseignements universitaires. Cet office pourrait être adjoint à la section du Secrétariat de la Société des Nations qui assure le secrétariat de la Commission de coopération intellectuelle.

Le but, le programme, le fonctionnement et le budget de ce bureau pourraient être déterminés de la manière suivante:

A. — L'Office aura pour but de réunir tous les documents concernant la vie universitaire de tous les pays, de les classer, de les étudier et d'en tirer tous les renseignements désirables.

Il s'occupera principalement des relations internationales entre les universités et s'efforcera autant que possible de les faciliter.

B. — L'Office rassemblera des documents et distribuera les renseignements selon le programme établi ci-dessous:

I. *Organisation des Universités.*

1. Rapports des universités avec l'Etat;
2. Organisation intérieure (direction, divisions, instituts et séminaires);
3. Rapports des universités d'un même pays entre elles;
4. Offices nationaux de renseignements universitaires ou institutions nationales analogues.

II. *Organisation des études.*

1. Systèmes et cycles;
2. Division des études;
3. Immatriculation;
4. Examens et grades.

III. *Corps enseignant.*

1. Nomination, durée des fonctions;
2. Traitements;
3. Professeurs libres et maîtres de conférences (privat-docents);
4. Assistants et lecteurs;
5. Admission des étrangers à l'enseignement.

IV. *Etudiants.*

1. Relations administratives entre les universités et les étudiants, situation juridique des étudiants, discipline;
2. Organisation des étudiants;
3. Conditions d'existence (logement, nourriture, matériel d'étude, subsides, bourses, etc.);

V. *Importance sociale des universités.*

1. Recrutement du corps enseignant;
2. Situation sociale des professeurs;
3. Situation sociale des anciens étudiants (médecins, avocats, etc.);
4. Rapports avec la population (sociétés académiques, universités populaires, conférences et cours publics, etc.);
5. Sociétés scientifiques.

VI. *Rapports internationaux.*

1. Equivalence des études et des examens;
2. Accords internationaux;
3. Congrès inter-universitaires;
4. Congrès scientifiques;
5. Congrès d'étudiants;
6. Echanges de professeurs;
7. Echanges d'étudiants;
8. Echanges de publications;
9. Echanges entre bibliothèques;
10. Cours de vacances.

C.— L'Office se tiendra en rapports constants avec les bureaux nationaux ou autres institutions analogues.

Dans les pays où il n'y a pas de bureau national interuniversitaire, l'Office s'efforcera d'en provoquer la création et, en attendant, désignera des correspondants.

L'Office renseignera en première ligne les organes administratifs officiels de l'enseignement supérieur dans les différents Etats, les bureaux nationaux, enfin, les universités elles-mêmes, officielles ou libres.

Il sera également autorisé à entrer en rapports, soit avec des associations privées, soit avec des particuliers.

Il publiera un bulletin.

D.— La direction de l'Office sera confiée au secrétaire de la Commission de coopération intellectuelle. Il lui sera adjoint un fonctionnaire temporaire, pour les travaux d'ordre administratif, ainsi qu'une sténo-dactylographe.<sup>1</sup>

5. *Cours sur les nations contemporaines.*

La Commission soumet au Conseil et à l'Assemblée de la Société des Nations la motion suivante:

Afin de diminuer les sources de malentendus et d'incompréhension entre les peuples, les universités sont invitées à organiser, chacune suivant ses possibilités, un cours sur les nations contemporaines. Ce cours se proposera de faire connaître exactement les conditions actuelles de l'existence politique, économique et morale des nations d'aujourd'hui.

Les programmes de ces cours seraient communiqués à l'Office international de renseignements universitaires, dont la Commission recommande la création.

6. *L'enseignement des langues, littératures et civilisations modernes.*

La Commission, considérant l'importance, pour les buts poursuivis par la Société des Nations et en particulier pour le rapprochement des nations européennes et des nations orientales, de l'extension des études des langues modernes, et sans entendre porter préjudice à l'étude des langues et civilisations anciennes, prie la Société des Nations de signaler à la bienveillante attention des Membres de la Société l'opportunité de développer dans la plus large mesure possible l'enseignement des langues, littératures et civilisations modernes.

7. *Cours de vacances internationaux.*

La Commission prie le Conseil:

a) D'attirer l'attention des gouvernements et des autorités universitaires sur l'importance qu'il y aurait à encourager l'organisation de cours de vacances internationaux, en offrant les services du Secrétariat pour fournir les renseignements nécessaires et pour contribuer à la propagande faite en faveur de ces cours;

<sup>1</sup> Les dépenses supplémentaires occasionnées par la création de l'Office, se limiteraient à 30.700 francs suisses par an:

1 Membre de section, classe B . . . . .	13.700 francs suisses.
1 Sténo-dactylographe . . . . .	7.000 " "
Publications, travaux d'experts, visites aux Bureaux nationaux, etc.	10.000 " "

b) D'autoriser la Commission à recevoir de toute institution que cette œuvre pourrait intéresser des subventions en faveur de ces cours internationaux;

c) D'encourager les autorités officielles et universitaires à octroyer des subsides aux étudiants qui désirent assister aux cours de vacances internationaux.

Ces cours devraient être internationaux, non seulement en ce qui concerne les étudiants, mais aussi en ce qui concerne le personnel enseignant et le programme des conférences. Ce programme devrait être communiqué en temps utile à l'Office de renseignements universitaires, dont la Commission recommande la création.

8. Travaux d'histoire.

La Commission invite la Sous-Commission universitaire à poursuivre ses études, dans le sens indiqué par la résolution suivante, adoptée par la Sous-Commission:

La Sous-Commission, après avoir entendu très favorablement le rapport de M. Luchaire sur la suggestion du Dr Millikan, prie MM. Bannerjea, de Reynold, Luchaire, Nitobé et de Halecki de s'entendre sur un plan de pareille publication et d'en indiquer les étapes possibles. Pareil plan, conçu d'un point de vue scientifique universel, serait communiqué au Dr Millikan, ainsi qu'à tels experts qui paraîtraient devoir être consultés sur la possibilité des réalisations.

9. Offre de la Municipalité de Capri.

La Commission signale à l'attention toute spéciale du Conseil et de l'Assemblée l'intéressante suggestion de la Municipalité de Capri et demande à être autorisée à se mettre en rapport avec la dite municipalité et le Gouvernement italien, aux fins de pouvoir préciser dans quelles conditions la Chartreuse de Capri pourrait être mise à la disposition des artistes des divers pays.

La Commission considère comme extrêmement souhaitable, en vue du développement de l'art et de la solidarité internationale, la création dans des endroits pittoresques de centres d'études et de travail pour les artistes, analogues à celui proposé par la Municipalité de Capri.